



4 mars 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

PROCÈS-VERBAL 4 mars 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, lundi le 4 mars 2019, à 20h00.

Présents :	Le maire :	François Gauthier
	Les conseillères :	Carol-Sue Ash Monique Côté
	Les conseillers :	Daniel Bock Tommy Desjardins Jean-Paul Rouleau
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Chloé Gagnon
Absent :	La conseillère	Myriam Cabana

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h04 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Chloé Gagnon, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-03#01

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2019

2019-03#02

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

5. RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS

6. FINANCES ET ADMINISTRATION

Approbation des comptes à payer

2019-03#03

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que les prélèvements automatiques au montant de 71 894,95 \$ et les chèques numéros 9997 à 10 030 totalisant un montant de 48 224,90 \$ du mois de février 2019, soient approuvés, certains annulés.



4 mars 2019

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Les membres du conseil prennent acte du dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

Liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement de taxes

2019-03#04

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 13 juin 2019, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu que ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale, prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité.

Mandat de représentation pour la vente pour non-paiement de taxes 2019

2019-03#05

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2019-03#;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que, conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 13 juin 2019 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un membre du conseil pour l'AGA de la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau

2019-03#06

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau se tiendra le 19 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un membre du conseil ayant droit de parole et droit de vote pour la prochaine assemblée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que le conseil municipal nomme madame la conseillère Carol-Sue Ash pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau avec droit de parole et droit de vote et de lui rembourser les frais de représentation sous présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.



4 mars 2019

Désignation d'un représentant pour l'AGA de Tricentris

2019-03#07

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de Tricentris se tiendra le 11 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un membre du conseil comme représentant lors de cet AGA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu de nommer Tommy Desjardins à titre de représentant de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix pour l'AGA de Tricentris qui se tiendra le 11 avril prochain et de lui rembourser les frais de représentation sous présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

Démission du responsable de la bibliothèque et de l'entretien des édifices municipaux

2019-03#08

CONSIDÉRANT QUE M. Aimé Morin, responsable de la bibliothèque et de l'entretien des édifices municipaux, a remis sa lettre de démission le 28 février 2019 à la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE sa démission sera effective à compter du 1^{er} avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal accepte la lettre de démission de M. Aimé Morin, responsable de la bibliothèque et de l'entretien des édifices municipaux, effective à partir du 1^{er} avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Affichage du poste de responsable de la bibliothèque et du poste de l'entretien des édifices municipaux

2019-03#09

CONSIDÉRANT QUE M. Aimé Morin a remis sa démission en date du 28 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE le poste sera vacant à compter du 1^{er} avril 2019 et qu'il y a lieu de le combler rapidement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu d'autoriser la directrice générale à afficher deux postes distincts pour le responsable de la bibliothèque et pour l'entretien des édifices municipaux pour une période de deux (2) semaines.

Adoptée à l'unanimité.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

2019-03#10

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix est en droit de recevoir une subvention relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'exercice financier de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention est de 141 509\$;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;



4 mars 2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu que la Municipalité informe le Ministère des Transports du Québec (MTQ) que le total des frais admissibles au PAERRL (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2018 est de 197 910\$ dépassant ainsi 90% du montant de l'aide financière accordée réparti de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :
 - o Dépenses relatives à l'entretien d'hiver : 85 195\$
 - o Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver : 53 712\$
 - o Dépenses d'investissement : 59 003\$

ET QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix informe le Ministère des transports du Québec de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité.

Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement des infrastructures routières locales

2019-03#11

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Papineau a obtenu un avis favorable du ministère des Transports (Ministère);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût de travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Programme d'échantillonnage de la rivière Petite Rouge de l'OBVRPNS

2019-03#12

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (ci-après OBVRPNS) est un organisme assurant la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVRPNS désire solliciter un partenariat avec les municipalités riveraines de la rivière Petit Rouge pour dresser un portrait



4 mars 2019

préliminaire de la qualité de l'eau de la rivière afin de déterminer si un suivi à long terme est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau de la rivière est très variable et sujette à de nombreux dépassement des seuils de qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le montant à déboursier pour la mise en œuvre du projet du Programme de suivie de la qualité de l'eau de la rivière Petite Rouge est de 1 600\$ excluant les taxes applicables pouvant être divisé entre les municipalités riveraines participantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que le conseil municipal accepte l'offre de sollicitation de l'OBVRPNS pour un partenariat de mise en œuvre du Programme de suivie de la qualité de l'eau de la rivière Petite Rouge pour un montant de 1 600\$ excluant les taxes applicables pouvant être divisés entre les municipalités riveraines participantes.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

Demande d'appui Coopérative de santé du Nord de la Petite-Nation

2019-03#13

CONSIDÉRANT QU'en 2018, 30% de la population de la Petite-Nation (près de 9 000 habitants) est toujours sur la liste des clients orphelins de médecin de famille au CISSS de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE, depuis le départ à la retraite de trois médecins omnipraticiens de la région et de la difficulté chronique de recrutements de médecins, la situation est davantage précaire;

CONSIDÉRANT QUE ce territoire, bien qu'il ne soit pas qualifié de région éloigné, est qualifié de désert de services;

CONSIDÉRANT QUE des solutions à court et à moyen terme devront être envisagées afin d'augmenter les ressources de médecins omnipraticiens, d'infirmières praticiennes spécialisées et d'infirmières cliniciennes pour mieux desservir la région;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation fait dorénavant partie de l'offre de services de santé de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix appuie la démarche de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation auprès de la ministre de la santé et des services sociaux pour modifier certaines règles pouvant faciliter le recrutement médicale et augmenter les ressources en soins infirmiers, notamment :

- En augmentant le nombre de PREM (plan d'effectifs médicaux) attribué pour la région;
- En attribuant des primes d'éloignement et des PREM boursiers pour la région;
- En permettant aux médecins ayant un permis restrictif de pratiquer à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation;
- En augmentant le nombre de postes d'infirmières praticiennes spécialisés (IPS) et ajouter une infirmière clinicienne à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation.

Adoptée à l'unanimité.

10. LOISIRS ET CULTURE

Rapport écrit du responsable de la bibliothèque et du centre communautaire

M. Aimé Morin, responsable de la bibliothèque et du centre communautaire, dépose son rapport d'activités au conseil municipal pour le mois de décembre.



4 mars 2019

11. DIVERS

12. CERTIFICAT DE CRÉDIT

Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale

Je soussignée, Chloé Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

Me Chloé Gagnon, secrétaire-trésorière
et directrice générale

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-03#14

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que la présente séance soit levée à 20h46.

Adoptée à l'unanimité.

N/A
Me Chloé Gagnon,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

François Gauthier,
Maire

Mario B. Briggs
Directeur générale et secrétaire-trésorière
(entrée en fonction le 15 juillet 2019)